



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°30

Réunion de bureau du jeudi 24 juin 2022

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : - MM. J. THAON - C. CASTROFLORIO - L. CAPPATTI - A. MARY - J. GRAGLIA

---

Excusés : MME B. GIURAN – MM. - S. CHILOTTI - J. NUCERA – Y. SIAD

---

### **Début de la séance : 19h25**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°29 du 09 juin dernier.

### **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

### **2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE**

La CDA prépare la réunion annuelle des arbitres qui se déroulera le lundi 4 juillet 2022 à l'UFR STAPS Amphi n°2 à partir 18H30.

La réunion des classements des arbitres du district s'est déroulée le jeudi 2 juin 2022 grâce au travail efficace, rapide et sérieux des formateurs : GRAGLIA Joffre pour la catégorie D1 et MARINSALTI Alexis et MARY Alexandre pour la catégorie D2.

La 4<sup>ème</sup> réunion plénière de la CDA animé par le Président s'est déroulée le lundi 20 juin au sein du district de la Côte d'Azur dans d'excellentes conditions et en présence de notre CTRA Maxime APRUZZESE et une vingtaine de membres de notre CDA.

### **3 – DEPARTEMENT CONTROLES**

Tous les arbitres ont été suivis et contrôlés.

Plus de contrôles ni de parrainages à réaliser depuis la fin du mois de mai 2022.

### **4 - DEPARTEMENT DESIGNATIONS**

Les désignations de la coupe Côte d'Azur ont été réalisées en fonction des classements des arbitres par catégorie et au mérite.

Les représentants de la CDA pour le week-end du 11 et 12 juin 2022 ont fait part de leur satisfaction générale. A Beausoleil et tout au long des deux journées ont accompagné nos 31 arbitres désignés le président Gilles ERMANI et Claude CASTROFLORIO.

A Contes pour les titres le même week-end, Laurent CAPPATTI a accompagné les 21 arbitres désignés.

### **Fin de séance : 21h45**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire :  
M. Laurent CAPPATTI